

Devoir des municipalités.

Que doivent faire les municipalités?

Outre l'organisation sanitaire générale, trois moyens sont à leur disposition pour enrayer la peste blanche.

1^o L'éducation populaire, par des conférences publiques, le dispensaire anti-tuberculeux gratuit et son corollaire le sanatorium.

2^o L'inspection médicale des écoles, des établissements industriels et des habitations. En un mot, "le logement salubre par toutes les municipalités".

3^o Favoriser, de tous leurs efforts, l'isolement des tuberculeux pauvres, et la cure à domicile.

Education populaire.

Deux concours sont indispensables pour la lutte contre la tuberculose : le concours du médecin et celui de l'opinion publique.

Il faut donc que le médecin dont la mission signifie dévouement soit, non seulement le confident éclairé, mais encore le premier éducateur populaire dans la lutte contre la tuberculose.

Au médecin incombe le devoir de parfaire l'éducation hygiénique des malades sous ses soins.

Le public, éclairé par le médecin donnera généreusement son concours.

Le dispensaire anti-tuberculeux.

Le dispensaire gratuit, outre son action éducatrice et préventive découvre la tuberculose et fait le classement des malades. — Les plus avancés et, ceux qui sont dans des conditions impossibles de traitement ou d'isolement à domicile sont dirigés sur le sanatorium ou l'hôpital des tuberculeux. Mais ce n'est que le très petit nombre. En effet le tuberculeux consent rarement à s'hospi-